



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DFCPAJI\_AR2024\_0057

## Arrêté de mise en sécurité - péril imminent

196 rue de Gand

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération n°1 du 13 septembre 2020,

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0090 du 26 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature au profit de Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire,

Vu les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 511-1 à L 511-4, L 511-6 à L 511-9, L 511-19 à L 511-22 et R 511-2, R 511-4 à R 511-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L 521-2, 1<sup>er</sup> alinéa du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique du 15 mars 2024 relatif à l'immeuble sis à TOURCOING, 196 rue de Gand, cadastré section CP 0293, propriété de M. CHERIF Najib, demeurant au 32 rue Barbe d'Or à ROUBAIX (59100) et de Mme CHERIF Najoua, demeurant au 32 rue Barbe d'Or à ROUBAIX (59100),

Vu le courrier d'information adressé à l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à l'article R 511-4 du code de construction et de l'Habitation,

Considérant que les Techniciens municipaux ont constaté ce qui suit :

- L'immeuble semble inoccupé et sans entretien ;
- En front-à-rue, le chéneau est en mauvais état, une place de rive en pvc est décrochée et menace de tomber sur la voie publique ;
- L'une des fenêtres du premier étage ne comporte pas de vitrage ;
- Côté passage de la cour Masure, la maçonnerie de briques d'encorbellement située sous chéneau s'est effondrée en partie, le reste de la maçonnerie de ce mur est fortement dégradée à plusieurs endroits y compris aux pourtours des tirants métalliques ;
- De la végétation sauvage pousse dans la maçonnerie, la fragilisant davantage ;
- Une dizaine de briques sont décrochées du mur de la cour et sont suspendues en équilibre instable le long d'un câble longeant la partie haute de ce mur sur une longueur d'environ 3m50 ;
- En partie arrière, le chéneau est en mauvais état, présentant une planche de rive en bois décrochée et de la végétation sauvage pousse dans la maçonnerie de briques ;
- L'arrête du mur comporte une maçonnerie de briques déjointoyées et en mauvais état d'une hauteur d'environ 1m20 sous chéneau.

Vu l'urgence à ce que des mesures indispensables soient prises pour faire cesser le danger immédiat que présente cet immeuble pour la sécurité publique, notamment celle des riverains et piétons.

## ARRETONS

Article 1 : Monsieur Najib CHERIF et Madame Najoua CHERIF, propriétaires de l'immeuble sis 196 rue de Gand à TOURCOING sont mis en demeure dans un délai de 21 jours à compter de la signification du présent arrêté, de faire procéder aux travaux suivants :

- Procéder, en front-à-rue, à l'enlèvement de la planche de rive en pvc du chéneau ;
- Procéder, en partie arrière, à l'enlèvement de la planche de bois du chéneau.

### Côté passage de la Cour Masure

- Procéder à l'enlèvement de la dizaine de briques accrochées au câble,

Article 2 : Le périmètre de sécurité mis en place sera maintenu jusqu'à la réalisation des travaux repris ci-dessus ;

Article 3 : Faute pour les propriétaires susvisés d'exécuter les mesures provisoires décrites à l'article 1<sup>er</sup>, il y sera procédé d'office et à leurs frais par décision motivée, le recouvrement s'effectuant comme en matière de contribution directe ;

Article 4 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues aux articles L 511-22 et à l'article L521-4 du Code de la Construction de l'Habitation ;

Article 5 : Si les propriétaires ont réalisé des travaux à leur initiative, permettant de mettre fin à tout danger, ils sont tenus d'en informer les services de la Ville afin de procéder à un constat sur place. La mainlevée du présent arrêté pourra être prononcée après constatation desdits travaux si ces derniers ont mis fin durablement au danger. Les propriétaires tiennent à disposition de la commune tous justificatifs attestant de la bonne et complète réalisation des travaux ;

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services Techniques Municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Ville ;

Article 7 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 8 : Cet arrêté est transmis au Préfet du Département du Nord ;

Article 9 : Une copie sera adressée au Procureur de la République de Lille, à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, au Gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement à Tourcoing et au Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 AVR. 2024**

**Par délégation du Maire**

**Bérengère DURET**

Adjointe déléguée à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives civiles et aux Elections



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bérengère Duret', is written over the official seal.

Accusé réception en Préfecture le : **17 AVR. 2024**

Publié sur le site Internet le : **18 AVR. 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_AR2024\_057 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 17/04/2024  
Objet : Arrêté de mise en sécurité - péril imminent - 196 rue de Gand

Nature : Arrêtés réglementaires  
Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale  
Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : API\_24\_57\_du\_17042024\_196\_rue\_de\_Gand.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240417-DAJI\_AR2024\_057-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024